

**Cabinet de sages femmes “la Maisonnée des naissances”**  
100 chemin des Romains  
34560 Montbazin  
0467789097

## CONTRAT SUIVI DE TRAVAIL A DOMICILE

Je, soussigné:

Madame,

Monsieur

Adresse:

Affirment avoir pris connaissance des conditions de suivi de la grossesse, du suivi de travail et de ses suites par la Maisonnée des naissances, de la responsabilité des sages femmes, de nos propres responsabilités de parents et déclarons y adhérer en toute conscience.

Nous déclarons avoir pris connaissance des tarifs présents sur le devis, et nous engageons à honorer les prestations des sages-femmes comme il se doit.

Ce suivi à domicile induit notre présence et suivi en cours de travail AVANT votre départ vers la maternité de votre choix.

La signature de ce présent contrat ainsi que le règlement de l'acompte actent notre accompagnement. Aucune réservation ne sera possible.

Pour rappel, nous suivons huit patientes maximums dans le mois, à raison de deux par semaine. A ce titre, si vous deviez changer d'avis en cours de grossesse pour des raisons non médicale nécessitant un accouchement en niveau 3, la totalité de la somme sera due.

### **Suivi de travail à domicile :**

**JQP099 : 112€** qui nous sera réglée directement par votre assurance maladie

**+ dépassement d'honoraires :** **350€ à votre charge**, dont **100 euros remis à la signature du présent contrat (non remboursable)** et réglée avant votre 6<sup>ème</sup> mois de grossesse et **250 euros à remettre à la sage-femme** qui vous accompagnera.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'accouchement devait se dérouler trop rapidement et se faire à la maison, vous rentrez alors dans les conditions d'un suivi global AVEC accouchement cf page 2.

Fait à:

Le:

La sage femme

Les parents

**Cabinet de sages femmes “la Maisonnée des naissances”**  
100 chemin des Romains  
34560 Montbazin  
0467789097

## CONTRAT ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Je, soussigné:

Madame,

Monsieur

Adresse:

Affirment avoir pris connaissance des conditions de suivi de la grossesse, du suivi de travail et de ses suites par la Maisonnée des naissances, de la responsabilité des sages femmes, de nos propres responsabilités de parents et déclarons y adhérer en toute conscience.

Nous déclarons avoir pris connaissance des tarifs présents sur le devis, et nous engageons à honorer les prestations des sages-femmes comme il se doit.

La signature de ce présent contrat ainsi que le règlement de l'acompte actent notre accompagnement. Aucune réservation ne sera possible.

Pour rappel, nous suivons huit patientes maximum dans le mois, à raison de deux par semaine. A ce titre, si vous deviez changer d'avis en cours de grossesse pour des raisons non médicale nécessitant un accouchement en niveau 3, la totalité de la somme sera due.

### **Accouchement en plateau technique:**

**JQGD010 ou JQGD012 (soit 313,50€)**

Cette somme nous sera versée directement par votre organisme d'assurance maladie.

**+ dépassement d'honoraires :** **700€ à votre charge** (prise en charge tout ou en partie par votre mutuelle), **dont 100€ remis à la signature du présent contrat**, avant le 6eme mois de grossesse.

Fait à:

La sage femme

Les parents